



ANIM'jeunes

Recy
Saint-Martin-sur-le-Pré

Accueil de loisirs de Recy

enfants de 3 à 5 ans

du lundi 22 avril

au vendredi 03 mai 2024

Places limitées

Priorité aux Saint-Martinais et Recyots

CENTRE AÉRÉ



Association Anim' Jeunes

Espace Roger Bertrand (parking salle des fêtes) Chemin des Sports 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRÉ


Contact : Florence PEREIRA, directrice du centre de Recy

✉ animjeunes51@gmail.com  [animjeunes51520](https://www.facebook.com/animjeunes51520)

www.mairie-saintmartinsurlepre.fr/vivre-a-saint-martin-sur-le-pre/associations/anim-jeunes/

SEMAINE 1

du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024

- Permanence d'accueil de 07h45 à 09h et de 17h à 18h à l'école Fernand Vitry de Recy
- Possibilité de manger sur place (repas sorti du sac ou pique-nique - mise à disposition de réfrigérateurs et de micro-ondes)
- Fournir petit oreiller, petite couverture, doudou, tétine pour les enfants ayant besoin d'un temps calme ou d'une sieste
- Goûter offert par l'association
- Suivez l'activité de vos enfants en centre aéré sur notre page Facebook 



MATIN

APRÈS-MIDI

LUNDI

Peinture,
bricolage, déco



Sieste,
temps
calme
pour
les
petits

Parachute et jeux sportifs



MARDI

Initiation
baby-gym



Musique et danse



MERCREDI

Moulage en
plâtre



Fournir
petit
oreiller,
petite
couver-
ture,
doudou,
tétine

Peinture des figurines

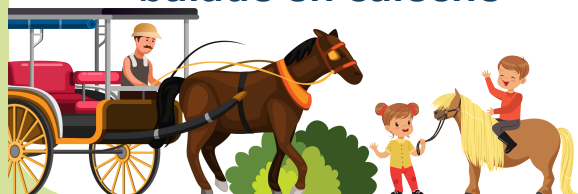


JEUDI

Bricolage
et jeux



Centre équestre
balade en calèche



VENDREDI

Pétanque





Course de vélos / draisiennes



Des modifications peuvent apparaître au programme. Merci de votre compréhension.

SEMAINE 2

du lundi 29 avril au vendredi 03 mai 2024

- Permanence d'accueil de 07h45 à 09h et de 17h à 18h à l'école Fernand Vitry de Recy
- Possibilité de manger sur place (repas sorti du sac ou pique-nique - mise à disposition de réfrigérateurs et de micro-ondes)
- Fournir petit oreiller, petite couverture, doudou, tétine pour les enfants ayant besoin d'un temps calme ou d'une sieste
- Goûter offert par l'association 
- Suivez l'activité de vos enfants en centre aéré sur notre page Facebook 

MATIN

APRÈS-MIDI

LUNDI

Baby-gym



Sieste,
temps
calme
pour
les
petits

Yoga et stretching



MARDI

Peinture et bricolage



Initiation à la pétanque



MERCREDI

Jour férié : fête du travail

Activités manuelles



Sieste,
temps
calme
pour
les
petits

Course de sac à patate

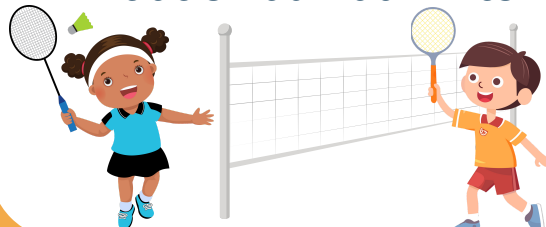


JEUDI

Jeux extérieur



Initiation au Badminton



VENDREDI

Des modifications peuvent apparaître au programme. Merci de votre compréhension.

Permanences d'inscription :

le mercredi 03 avril de 16h00 à 18h30 (St Martinais/Recyots)

le samedi 06 avril de 10h00 à 12h30 (extérieurs)

à l'Espace Roger Bertrand Chemin des Sports 51520 ST MARTIN
(parking de la salle des fêtes à St Martin)



Pour inscrire votre enfant :

- Compléter le formulaire d'inscription en flashant ce QR-code
- **NOUS TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT PAR MAIL LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DE LA MAIRIE DE SAINT MARTIN SUR LE PRÉ**
- Vous présenter à l'une des permanences pour effectuer votre règlement

FLASHÉZ ou



CLIQUEZ-MOI

	Saint Martinais et Recyots		Extérieurs (dont scolarisés et travaillant à St Martin et Recy)	
PLEIN TARIF				
semaine 1	60 €		70 €	
semaine 2	50 €		60 €	
TARIF CAF	Si QF* > 15 000€	Si QF* < 15 000€	Si QF* > 15 000€	SI QF* < 15 000€
semaine 1	42 €	40 €	52 €	50 €
semaine 2	32 €	30 €	42 €	40 €
TARIF MSA	Prévoir copie de votre bon MSA			

Sur tarifs CAF : **Quotient Familial*** = revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales (éléments apparaissant dans l'avis d'imposition)

Pour profiter des activités proposées par Anim' Jeunes vous devez être adhérent :

- Cotisation annuelle : 25€

Tarif de la cotisation dégressif dès le 2ème enfant de la famille : 20 € puis 15 €

Mode de règlement :

Espèces - Chèque à l'ordre d'Anim' Jeunes - Chèques vacances dûment remplis

(auxquels s'ajoutent +2.5% du montant total de la somme payée en chèques ANCV)

L'inscription vous sera confirmée par mail, après contrôle de votre dossier complet. Le règlement s'effectuera sur l'une des deux permanences.

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique